

La Mission Patrimoine de Stéphane Bern soutient le Fort Royal de l'île Sainte-Marguerite

C'est une excellente nouvelle pour les Cannois et tous les amoureux de l'Histoire de France ! Le Fort Royal de l'île Sainte-Marguerite vient d'être désigné lauréat départemental – donc seul monument des Alpes-Maritimes – de la septième édition de la *Mission Patrimoine* portée par Stéphane Bern. Déployé par la Fondation du Patrimoine et soutenu par le ministère de la Culture et la Française des Jeux (FDJ), ce dispositif vise à contribuer à la sauvegarde de sites patrimoniaux français en péril en leur reversant une aide financière issue des bénéfices générés par la vente de tickets d'un jeu de grattage et d'une loterie spécifiquement organisés pour l'occasion. Chaque année, un jury sélectionne plusieurs sites. Cette décision témoigne du fort intérêt patrimonial et culturel de ce bâtiment cannois classé au titre des monuments historiques, érigé au XVII^e siècle sur des vestiges datant de l'antiquité romaine. Propriété



© Mairie de Cannes - Axis Drone

de la Mairie de Cannes, l'édifice accueille chaque année plus de 80 000 visiteurs à travers son Musée du Masque de fer et du Fort Royal et propose également des séjours pédagogiques pour les enfants. Le soutien accordé par la *Mission Patrimoine*, dont le montant sera révélé fin 2024, permettra de financer une partie des travaux prévus par la municipalité afin de réhabiliter et sécuriser le lieu, dont les ouvrages de défenses et certains bâtiments se trouvent dans un état de dégradation avancée dû à l'usure du temps et à une végétalisation envahissante. « Je tiens à adresser mes sincères remerciements au comité de sélection, et plus particulièrement à Stéphane Bern et Jean-Louis Marquès, délégué départemental de la Fondation du Patrimoine pour les Alpes-Maritimes, pour leur soutien indéfectible à l'égard de la sauvegarde du patrimoine remarquable de notre ville, a commenté le Maire David Lisnard. Par son importance stratégique depuis le XVII^e siècle et sa beauté architecturale, le Fort Royal est indéniablement un des trésors de l'Histoire de France qui doit être absolument préservé pour les générations futures. À Cannes, nous avons toujours défendu l'entretien, la valorisation et le partage du patrimoine afin de créer du sens et du lien civilisationnels. Il s'agit, à mes yeux, d'une mission vitale pour faire perdurer l'âme et l'identité de la ville mais également renforcer son hospitalité. » Il s'agit du deuxième monument cannois bénéficiant de cette aide. En 2022, la Tour-Monastère de l'île Saint-Honorat, lauréate départementale de la Mission Patrimoine et candidate au patrimoine mondial de l'UNESCO, avait reçu 250 000 euros afin de poursuivre les lourds travaux portés par les moines de l'abbaye de Lérins.

À noter qu'il est également possible de soutenir le Fort Royal dans le cadre du *Vote AXA Mission Patrimoine 2024*. Le principe : trois sites ont été sélectionnés dans cinq grandes régions administratives. Celui ayant obtenu le plus de votes par région recevra une aide de 100 000 € pour sa restauration, remis par AXA mécène de la Fondation du Patrimoine. Les votes sont ouverts jusqu'au 3 octobre sur internet : <https://shorturlat/MBn13>, sélectionnez Région Sud-Est et choisissez Le Fort Royal.



LA MAIRIE DE CANNES AUX CÔTÉS DE 37 BACHELIERS CANNOIS MÉRITANTS DANS LA POURSUITE DE LEURS ÉTUDES

Soucieuse d'accompagner les jeunes Cannois dans leur réussite scolaire, la Mairie de Cannes remet, tous les ans, le *Prix de l'excellence éducative Jacqueline de Romilly*, une bourse pour leurs études supérieures pouvant aller jusqu'à 3 000 euros, reconductible une fois sous condition de réussite de l'étudiant à l'issue de sa première année de formation. Cette année, 37 bacheliers ont bénéficié de ce soutien financier de la Commune. Ils ont été reçus par le Maire de Cannes, à l'hôtel de ville, le 22 août dernier. « *La France n'est elle-même que lorsqu'elle est grande, lorsqu'elle rayonne*, leur a rappelé David Lisnard. *C'est la grandeur de la République française, de la laïcité à la française que de donner sa chance à chacun.* » Afin de pouvoir prétendre à bénéficier de ce dispositif, les candidats doivent avoir obtenu leur baccalauréat général ou technologique avec la mention *Très-bien*, être domiciliés à Cannes et s'être inscrits dans des filières dites d'excellence telles que les classes préparatoires aux grandes écoles, les facultés de médecine, de droit ou de lettres, etc. Ils doivent également se présenter au Bureau information jeunesse (BIJ) pour un entretien individuel, constituer un dossier et adresser une lettre de motivation. Un jury sélectionne les lauréats au regard de critères sociaux mais aussi du projet d'études et du parcours du postulant. Par cette action, la Municipalité entend encourager les élèves cannois les plus investis à poursuivre leurs efforts.